

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ÉFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2011-12 du 9 mars 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSO1130320S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° DS 2011-09 en date du 16 février 2011 renouvelant M. Philippe BIERLING dans ses fonctions de directeur de l'EFS Île-de-France ;
Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang ;
Vu la lettre de mission du président de l'Établissement français du sang adressée au directeur de l'EFS Île-de-France en date du 16 décembre 2010,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BIERLING, directeur de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution de l'accord-cadre multiattributaire relatif aux transports de PSL et d'analyse entre régions de l'EFS (hors transports intrarégions), hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BIERLING, délégation est donnée à M. Guy SELLEM, secrétaire général de l'EFS Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution de l'accord-cadre multiattributaire relatif aux transports de PSL et d'analyses entre régions de l'EFS (hors transports intrarégions), hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 9 mars 2011.

Le président
de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM